



MUNICIPALITÉ D'OTTER-LAKE MUNICIPALITY

Ordre du jour / Agenda

mardi le 6 decembre 2016

À la session régulière du Conseil de la Municipalité d' Otter Lake, tenue à la date susmentionnée à 19H00, au 15, avenue Palmer (Bureau municipal), et à laquelle sont présent Mairesse Madame KIM CARTIER VILLENEUVE; mesdames les Conseillères JENNIFER VADNEAU, VICKY DUBEAU, NANCY DAGENAI et Messieurs les Conseillers MAURICE LAFLEUR, IVAN LEBLANC, JACQUE GAUTHIER tous formant quorum sous la présidence du Mairesse.

La Directrice générale Madame ANDREA LAFLEUR est aussi présente.

Madame la Mairesse souhaite la bienvenue aux personnes présentes, et après avoir constaté qu'il y a quorum ouvre la session.

149-12-2016

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLER IVAN LEBLANC
ET RÉSOLU A L'UNANIMITÉ

Adoption de l'ordre du jour avec ajouts à « **Divers** »

1. Mairesse Mme Kim Cartier-Villeneuve:
2. Siege #1 M. Maurice Lafleur:
3. Siege #2 Mme Nancy Dagenais:
4. Siege #3 Mme Jennifer Vadneau:
5. Siege #4 Mme Vicky Dubeau:
6. Siege /#5 M Ivan Leblanc : OUI
7. Siege #6 M Jacque Gauthier : OUI

Directrice Générale Andrea Lafleur :

150-12-2016

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLER NANCY DAGENAI
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

La version française est la version officielle - The French version is the official version

MUNICIPALITÉ D'OTTER-LAKE MUNICIPALITY

Ordre du jour / Agenda

QUE le procès-verbal de la réunion régulière du conseil le 1 novembre 2016 soit accepté tel que rédigé.

Adopté

151-12-2016

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLER JACQUE GAUTHIER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le procès-verbal de la réunion extraordinaire du conseil le 16 novembre 2016 soit accepté tel que rédigé.

Adopté

152-12-2016

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLER VICKY DUBEAU
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la municipalité d'Otter Lake fait un don de 100.00\$ pour le repas de Noel annuel de l'École Ste-Marie et fournisse la salle récréative gratuitement.

Adopté

153-12-2016

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLER VICKY DUBEAU
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la municipalité d'Otter Lake renouvelle l'adhésion de notre inspecteur municipal avec COMBEQ, cotisation annuelle pour 2017 de 402.41 \$ taxe inclus.

Adopté

MUNICIPALITÉ D'OTTER-LAKE MUNICIPALITY

Ordre du jour / Agenda

154-12-2016

Attendu qu'il est reconnu que le travail sur les environnements favorables à un mode de vie sain est un puissant levier pour améliorer durablement les conditions de vie de l'ensemble de la population.

Attendu que le contexte social et politique actuel amène une opportunité de premier plan pour appuyer l'implantation d'environnements favorables aux saines habitudes de vie dans les municipalités, dont entre autres, le programme d'infrastructure du gouvernement fédéral dans des projets municipaux pour 2016-2017.

Attendu que la Politique gouvernementale de prévention en santé, dévoilée le 23 octobre 2016 par le gouvernement du Québec, vise comme objectif que 90 % des municipalités de 1 000 habitants et plus adoptent des mesures afin d'aménager des communautés favorables à la sécurité et à la mobilité durable, aux saines habitudes de vie ainsi qu'à la qualité de vie de leurs résidents.

Attendu que le milieu municipal est reconnu comme un acteur de premier plan dans la mise en place d'actions, en favorisant notamment l'essor des transports collectifs et actifs, l'aménagement, la disponibilité et l'animation de plateaux sportifs accessibles, la création de jardins communautaires et de parcs, le soutien à l'implantation de marchés publics, la mise en place de programmes et de services aux citoyens pour favoriser les saines habitudes de vie, etc.

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLER NANCY DAGENAI
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De signifier notre appui au Regroupement pour un **Québec en santé. Et à cet effet**, nous demandons au gouvernement du Québec :

1. De **poursuivre** et d'**intensifier** les investissements dans la création d'environnement favorables aux saines habitudes de vie tout en favorisant la diminution de la consommation de produits qui nuisent à la santé des Québécois et Québécoises :
 - a. Par l'augmentation de la taxe sur le tabac contribuant à la diminution du tabagisme ;
 - b. Par l'instauration d'une taxe sur les boissons sucrées contribuant à la diminution de la consommation du sucre
2. D'investir les revenus dans **la mise en œuvre d'un plan concerté, ambitieux et mobilisateur** qui vise la création d'environnements favorables à l'intégration des saines habitudes de vie dans les milieux de vie et le quotidien de tous les Québécoises et Québécois;

Adopté

155-12-2016

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLER JENNIFER VADNEAU
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

La version française est la version officielle - The French version is the official version

MUNICIPALITÉ D'OTTER-LAKE MUNICIPALITY

Ordre du jour / Agenda

QUE la municipalité d'Otter Lake adopte la nouvelle Politique sur les plaintes. (Annexe A)

Adopté

156-12-2016

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLER JENNIFER VADNEAU
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Municipalité d'Otter Lake accepte l'offre qui lui est faite de la Banque Royale du Canada pour son emprunt par billets en date du 13 décembre 2016 au montant de 1 000 600 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunt numéros 005-11-2009. Ce billet est émis au prix de 100,00 \$ CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

104 600 \$	2,31 %	13 décembre 2017
107 100 \$	2,31 %	13 décembre 2018
109 800 \$	2,31 %	13 décembre 2019
112 200 \$	2,31 %	13 décembre 2020
566 900 \$	2,31 %	13 décembre 2021

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci;

Adopté

157-12-2016

ATTENDU QUE, conformément au(x) règlement(s) d'emprunt suivant(s) et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité d'Otter Lake souhaite emprunter par billet un montant total de 1 000 600 \$:

La version française est la version officielle - The French version is the official version

MUNICIPALITÉ D'OTTER-LAKE MUNICIPALITY

Ordre du jour / Agenda

Règlements d'emprunt numéro	Pour un montant de \$
005-11-2009	360 000 \$
005-11-2009	640 600 \$

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le(s) règlement(s) d'emprunt en vertu duquel (desquels) ces billets sont émis;

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLER NANCY DAGENAI
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billets au montant de 1 000 600 \$ prévu au règlements d'emprunt numéros 005-11-2009 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par la mairesse et la secrétaire-trésorière;

QUE les billets soient datés du 13 décembre 2016;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2017	104 600 \$
2018	107 100 \$
2019	109 800 \$
2020	112 200 \$
2021.	115 100 \$(à payer en 2021)
2021.	451 800 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la Municipalité d'Otter Lake émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 13 décembre 2016), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2022 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement numéro 005-11-2009, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

MUNICIPALITÉ D'OTTER-LAKE MUNICIPALITY

Ordre du jour / Agenda

Adopté

158-12-2016

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLER IVAN LEBLANC
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE Banque Royale du Canada (Banque Royale) est par les présentes nommée la banque du client.

QUE la Mairesse et la Directrice générale et secrétaire-trésorière conjointement ont l'autorisation d'agir au nom du client, de temps à autre, pour :

- (a) Retirer des fonds ou ordonner que des fonds soient vires des comptes du client par quelque moyen que ce soit, notamment en établissant, tirant, acceptant, endossant ou signant des chèques, des billets à ordre, des lettres de change, des ordres de paiement d'espèces ou d'autres effets ou en donnant d'autres instructions ;
 - (b) Signer toute convention ou autre document ou instrument établi avec Banque Royale ou en faveur de celle-ci, y compris des conventions et contrats relatifs aux produits et aux services fournis au client par Banque Royale ; et
 - (c) Poser, ou autoriser une ou plusieurs personnes à poser, l'un ou l'autre des actes suivants :
 - (i) Recevoir de Banque Royale toutes espèces ou tout titre, instrument ou autre bien du client détenus par Banque Royale, en garde ou à titre de garantie, ou donner des directives à Banque Royale pour la remise ou le transfert de telles espèces, de tels titres, de tels instruments ou de tels autres biens à toute personne désignée dans de telles directives ;
 - (ii) Déposer, négocier ou transférer à Banque Royale, au crédit du client, des espèces ou tout titre, instrument ou autre bien et, à ces fins, les endosser au nom du client (au moyen d'un timbre en caoutchouc ou autrement), ou de tout autre nom sous lequel le client exerce ses activités ;
 - (iii) Donner instruction à Banque Royale, par quelque moyen que ce soit, de débiter les comptes de tiers pour dépôt au compte de client ; et
 - (iv) Recevoir des relevés, des instruments et d'autres effets (y compris des chèques payés) et des documents afférents aux comptes du client à Banque Royale ou à tout service de Banque Royale, et régler et approuver les comptes du client à Banque Royale.
3. Les instruments, instructions, conventions (notamment des contrats pour les produits ou services fournis par Banque Royale) et documents établis, tirés, acceptés, endossés ou signés (sous le sceau de la compagnie ou autrement) comme il est prévu dans la présente résolution et remis à Banque Royale par toute personne, aient plein effet et obligent le client ; Banque Royale est, par les présentes, autorisée à agir sur la foi de ces documents et effets et à y donner suite.
4. Banque Royale recevra :
- (a) Une copie de la présente résolution ; et

La version française est la version officielle - The French version is the official version

MUNICIPALITÉ D'OTTER-LAKE MUNICIPALITY

Ordre du jour / Agenda

- (b) Une liste approuvée des personnes autorisées par le présente résolution a agir au nom du client, ainsi qu'un avis écrit de toute modification apportée de temps à autre liste ainsi que des spécimens de leur signature ; ces documents doivent être certifiés par le :
 - (1) La Mairesse
 - (2) La Directrice générale et secrétaire-trésorière
 - (c) Une liste de toutes les autorisations accordées en vertu du paragraphe 2c) de la présente résolution.
5. Tout document fourni à Banque Royale conformément à l'article 5 de la présente résolution aura force obligatoire pour le client jusqu'à ce qu'un nouveau document abrogeant ou remplaçant le précédent soit reçu et dûment autorisé par écrit par la succursale ou agence de Banque Royale ou le client détient un compte.

Adopté

159-12-2016

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLER MAURICE LAFLEUR
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la municipalité d'Otter Lake approuve une dépense de 1,700.00 \$ pour la fête annuelle de Noël 2016.

Adopté

Avis de motion est par les présentes donné par JACQUE GAUTHIER pour créer un règlement sur le stationnement hivernal sur les routes municipales.

Divers

Mairesse Mme Kim Cartier Villeneuve: Renouvellement FQM

Siege #1 M Maurice Lafleur:

Siège #2 Mme Nancy Dagenais:

MUNICIPALITÉ D'OTTER-LAKE MUNICIPALITY

Ordre du jour / Agenda

Siège #3 Mme Jennifer Vadneau :

Siège #4 Mme Vicky Dubeau:

Siège #5 M Ivan Leblanc: Règlement provincial – Fumeur

Siège #6 M Jacque Gauthier: SAAQ Nouveau loi 430

160-12-2016

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLER NANCY DAGENAI
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la municipalité d'Otter Lake renouvelle l'adhésion à l'FQM, cotisation annuelle pour 2017 de 1,380.61 \$ taxe inclus.

Adopté

161-12-2016

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLER IVAN LEBLANC
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la municipalité d'Otter Lake achète 5 nouveaux panneaux pour nos édifices municipaux et communautaires concernant les mesures en vigueur le 26 novembre 2016 :

Loi concernant la lutte contre le tabagisme

Il est interdit de fumer dans un rayon de 9 mètres de prises d'air communiquant avec un lieu fermé ou il est interdit de fumer.

Adopté

MUNICIPALITÉ D'OTTER-LAKE MUNICIPALITY

Ordre du jour / Agenda

Information aux membres du Conseil

Rapport du maire

Budget adoptée a l'MRC – Augmentation de 3%

Protestation a la Banque Laurentienne le 23 novembre a Campbells Bay

Timberland Tours accueille le championnat international chiens de traineau le 14 & 15 janvier, 2017

M Marc Fortin, Directeur de développement économique a l'MRC quitte ces fonctions le 16 déc.

Réunion de budget le 14 déc. 2016 a 19h

Rapport de l'inspecteur en bâtiment

Rapport du chef pompier

Rapport du contremaitre de route

Rapport Parc Leslie

Correspondance

- | | |
|-------------------------------|--------------------------------|
| 1. Pontiac High | Merci – Bourse 2016 |
| 2. Beverly Blanchfield Dubeau | M Raymond Johnston |
| 3. Jennifer Quaille | Protection des lacs |
| 4. Danielle Villeneuve | Dinner de Noel École Ste-Marie |
-

162-12-2016

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLER IVAN LEBLANC
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que les comptes soient payés

Adopté

CERTIFICATS DES FONDS DISPONIBLES POUR LES COMPTES :

Je soussigné, Andrea Lafleur, directrice générale, certifie par les présentes, qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses au total de 105,107.29 \$ ont été projetées.

Signé à Otter Lake, Québec
Ce 6ieme jour de décembre 2016.

Andrea Lafleur, Directrice générale

MUNICIPALITÉ D'OTTER-LAKE MUNICIPALITY

Ordre du jour / Agenda

Comptes à payer:	105,207.29 \$
Factures prépayées:	35,159.30 \$
Salaires élus et employés:	29,406.75 \$
Totale:	169,773.34 \$

Période de questions 30 minutes

163-12-2016

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLER JACQUE GAUTHIER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la réunion soit levée a 19H53.

Adopté

KIM CARTIER VILLENEUVE, Mairesse

ANDREA LAFLEUR, Directrice générale